Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20261105-DEC_2026_708-AR

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-708

Objet : Eau-Assainissement - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de COLOMBIER LE VIEUX (07) Création d'un réseau d'assainissement et une station d'épuration sur le hameau de Chardon

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

CONSIDERANT que les travaux de création d'un réseau d'assainissement et une station d'épuration sur le hameau de Chardon ont été identifiés comme une opération de priorité 1 dans le schéma directeur d'assainissement, au regard des enjeux sanitaires et environnementaux constatés ;

DECIDE

Article 1 - De demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour la réalisation des travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration sur le hameau de Chardon, réparti selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement	Montant de la contribution attendue	%
Agence de l'eau	190 109 €	70 %
DETR	21 158 €	10 %
Autofinancement Arche Agglo	34 930 €	20 %
TOTAL	271 585 €	100 %

Article 2 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public, inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Delphine COMTE
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

Date et heure de publication : 09/11/2026 11:12:37